

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
86	86	54	44

Date de convocation du Comité Syndical 21/09/2026
--

Date d'affichage de la convocation au siège 21/09/2026

SEANCE DU
29 SEPTEMBRE 2026

Le 29 septembre 2026 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle polyvalente de Malintrat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : Malory GIANGRECO est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : Sébastien CHANUDET, Lionel CHAUVIN, Jean-Pierre CHRETIEN, Josquin GARAYT, Bruno GRIMBERG, Olivier HABLOT, Bérangère LAMBERT, André LAVIE, Malory GIANGRECO, Anne MAZAUDIER, Didier MIGNE, Frédéric RANOUX-JULIEN, Isabelle RAYMOND, Laurent RENAULT, Olivier SOUCHON, Paul THIEL, Edwige TIXIER, Johan CARETTE, Yves GODART
Billom Communauté : Olivier CUBIZOLLE, Michel DEGOILLE, Régis DODAT, Guy MAILLARD, Maryline RAMADIER, Dominique ROSSIGNOL, Eric ECHALIER, Pierre MOINE,
Communauté de Communes Plaine Limagne : Céline AYME, Brigitte BILLEBAUD, Yannick BOUSSET, Romain DARLET, Arnaud GAY, Frédérick MARTIN,
Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : Bernard COTTIER, Denis GEORGES, Lionel LARROUSSE, Leslie MAZUEL, Marie-Claire MENUGE, Stéphane MICHALET, François MOULIN, Kristel POIROT, Antonin OUVRARD,
Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : Gilles BERGAMI, Dominique REY, Dorothée TRICHARD, Isabelle POUILLARD,
Mond'Arverne Communauté : Jean-Marc BORDIER, Bernard DUCREUX, Damien HEYRAUD, Alain LAGRU, Guillaume MAILLET, Sébastien SIMIONI, Pierre DUPECHER, Éric FAYE

Pouvoirs : Pouvoir de Cécile BERTAUD à Malory GIANGRECO

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Thème : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Dél.2026-41 : Représentation du SBA à l'AGSGV 63 (Association de Gestion du Schéma d'accueil des Gens du Voyage)

VU l'article L.2121-21 du CGCT précisant les règles de vote pour les nominations des délégués syndicaux dans les organismes extérieurs ;

VU la délibération n°33-2009 en date du 20 juin 2009 portant adhésion du Syndicat du Bois de l'Aumône à l'Association de Gestion du Schéma d'accueil des Gens du Voyage dans le département du Puy de Dôme ;

VU les statuts de l'AGSGV, notamment les règles de composition de son assemblée générale ;

CONSIDERANT que cette Association, loi 1901, créée en 2002, a pour objet d'accompagner les collectivités et les acteurs locaux pour la mise en place d'aires d'accueil pour les gens du voyage et la réalisation des programmes publics d'habitat adapté.

Le Président indique qu'il est important de renouveler le partenariat avec l'AGSGV afin de mettre en place des actions communes pour améliorer la gestion des déchets sur les aires d'accueil des gens du voyage. D'autre part, l'AGSGV est aussi membre de la CCSPL du SBA (cf délibération 2026-36).

Conformément aux statuts de l'association, il est proposé au Comité Syndical de procéder à la désignation d'un représentant du syndicat au sein de l'association.

La candidature de Cécile BERTAUD, en tant que représentante titulaire, est proposée par le Président.

Le Président demande aux autres candidats potentiels de se faire connaître. Aucune autre candidature n'est constatée.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité des membres présents le vote à mains levées pour la désignation du représentant du SBA à l'AGSGV.

Les résultats du vote sont les suivants :

Représentant titulaire :

- Ne prend pas part au vote : 0
- Votants : 54
- Pouvoirs : 1
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 0
- Suffrages exprimés : 55
- Majorité absolue : 28

Résultat des votes : 55 voix pour Cécile Bertaud.

Le Comité Syndical,

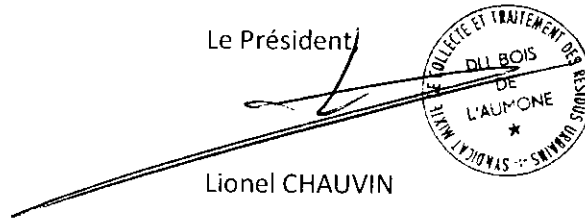
ARTICLE 1 : DESIGNE Cécile BERTAUD en qualité de représentante auprès de l'AGSGV du Puy de Dôme.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président

Lionel CHAUVIN

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Lionel CHAUVIN', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COLLECTE ET TRAITEMENT DES RESIDUS DU BOIS DE L'AUMONE' around a central star, with 'SYNDICAT NATIONAL DES PROPRIETAIRES RURAUX' written along the bottom edge.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20261005-DEL2026-41-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026